

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

Date de convocation : le 11 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le 20 du mois de juillet à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M.Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Philippe BLOCK, M. Franck COUETTE COSSE, Mme Catherine MARCHAL, Mme Sylvie LAVERGNE, M Jérémy DUMEAU, M Raymond RIBES, M Guillaume LAHAYE, Christian BOYER

POUVOIRS : M Xavier MUSSOTTE donne pouvoir M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Isabelle ROY donne pouvoir Christian BOYER

ABSENT : M Jean Hugues DUFOUR, Mme Aurore MALMOUSTIE

Secrétaire de séance : **Mme Anne Marie PENEAU**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2017

Le procès verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR PROPOSE

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à *délibérer* :

- *D 52 Création d'un poste d'agent technique à 28h hebdomadaire et modification du tableau des effectifs*
- *D 53 Subvention à l'UFOLEP pour le grand prix de la municipalité*
- *D 54 Subvention à la Calandreta pour le remboursement des tickets repas des musiciens de la fête de la musique*
- *D 55 Subvention à l'association Karnival pour le remboursement des tickets boisson des musiciens de la fête de la musique*
- *D 56 Subvention à Amitié Barsac Sénégal pour l'organisation du festival*
- *D 57 RPQS Assainissement*
- *D 58 Tarifs du restaurant scolaire*
- *D 59 Décision modificative : opération 169, article 2188 : + 800 euros par prélèvement sur dépenses imprévues*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ajouter une délibération relative au principe d'adhésion au plan départemental des espaces, sites et itinéraires sport et nature.

D 52 OBJET : CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe que Madame Charlène DUTHE a été recrutée en contrat d'avenir il y a 3 ans, suite au départ à la retraite de Mme Geneviève Sgorlon. Cette agent donne une entière satisfaction. Elle est très bien intégrée. Il est donc proposé de la garder dans les effectifs de la commune et de la nommer stagiaire à 28h hebdomadaires annualisées, soit la même quotité horaire que faisait à l'époque Mme Sgorlon. Le contrat d'avenir est une sorte d'apprentissage, très bénéfique quand la personne recrutée est motivée.

Monsieur le Maire propose de créer le poste au tableau des effectifs à compter du 25 août 2017. Elle sera nommée stagiaire pendant un an puis si tout se passe bien, sera titularisée au bout de ce délai. Il propose de profiter de cette modification pour supprimer du tableau des effectifs les postes vacants (oubli de suppression suite à des changements de grade).

Le tableau des effectifs est modifié comme suit au 25 août 2017 :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Intitulé des postes	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pouvoir
Adjoint techniques 2 ^{ème} classe à temps complet	4	4	
Adjoint technique de 1 ^{er} classe à temps complet	1	1	
Adjoint techniques 2 ^{ème} classe à temps non complet	5	4	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	
Rédacteur principal de 1 ^{er} classe	1	1	
Attaché principal	1	1	
ATSEM principale de 2 ^e classe	1	1	
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	1	1	
TOTAL	16	15	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs tels que ci-dessus.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 53 OBJET : SUBVENTION A L'UFOLEP POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'UFOLEP pour l'organisation du grand prix de la municipalité. La course a très bien fonctionné malgré les gravillons sur la route qui venait d'être réparée. Monsieur le Maire remercie M Ribes pour son investissement.

TOTAL BP 2017	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	20 085.17 euros
RESTE A ENGAGER	13 414.83 euros
SUBVENTION à l'UFOLEP	600 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	12 814.83 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle de 600 euros à l'UFOLEP.

**POUR : 14
RIBES)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (MONSIEUR

D 57 OBJET : APPROBATION DU RPQS POUR L'ANNEE 2016

Conformément à la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui impose à toutes les collectivités exploitant le service public de l'eau potable ou d'assainissement collectif d'informer les usagers avec la mise en place des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS).

Monsieur le Maire propose que soit approuvé le RPQS de service assainissement de la commune, annexé aux présentes.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 58 OBJET : TARIFS MUNICIPAUX – PRIX DU REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Il est proposé les tarifs suivants à compter de la rentrée 2017/2018. Monsieur le Maire rappelle que le coût de revient du repas est environ de 6 euros. Il propose une légère augmentation de 1%.

	Tarif année Scolaire 2016/2017	Tarif année Scolaire 2017/2018	Périodicité
Restaurant repas enfants	2.93	2.96	Le repas
Restaurant repas adulte	5.15	5.2	Le repas

Il est demandé au conseil d'approuver ces tarifs applicables à compter du 1er septembre 2017.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle que la cuisine est actuellement en travaux. Tout sera opérationnel pour la rentrée.

D 59 OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que 2 drapeaux ont été fabriqués en vue de la célébration du jumelage. Ce sont Anne Marie Peneau et Philippe Block qui ont beaucoup travaillé sur la préparation de ces 50 ans. Cette dépense n'avait pas été initialement prévue au budget. Il propose donc d'augmenter en investissement l'opération 169, article 2188, de 800 euros par prélèvement sur dépenses imprévues.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 60 OBJET : Principe d'adhésion au plan départemental des espaces, sites et itinéraires sport de nature

Après avoir pris connaissance des articles 50-1 créé par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 et 50-2 modifié par la loi n°2004-1343 relative au développement maîtrisé des sports de nature et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires sport de nature (PDESI) ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur de la pêche de loisir sportive, le Département de la Gironde a réalisé ce plan ;

Considérant la possibilité d'inscription d'un site sport de nature sur le territoire communal au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) du Département de la Gironde ;

Considérant que dans le cadre d'un projet en cours au niveau départemental proposant la mise en valeur de sites de pêche et afin de répondre à la nécessité de proposer des parcours de pêches sportives maîtrisés ouverts à tous ;

Il est exposé les objectifs de cette initiative sport de nature qui consistent à :

- Conforter l'ouverture au public de parcours de pêche en sécurisant les compatibilités d'usage et les accès (qualité accueil),
- Confirmer la protection des espaces sensibles en aménageant de façon exemplaire les parcours,
- Clarifier, informer et réglementer les usages consentis en associant les usagers locaux et les gestionnaires des espaces naturels,
- Valoriser les parcours de pêche en permettant aux usagers de pratiquer la pêche du bord et en embarcation (float-tube notamment), en profitant de sites attractifs.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte le principe d'aménagement d'accès dédiés aux float-tubes sur les plans d'eau de Filliatre situés sur le territoire de la commune ;
- Valide le principe de présentation d'un projet abouti intégrant la présentation d'un plan de financement par la FDAAPPMA33 associant la participation du Département dans le cadre du PDESI ;
- Accepte le principe d'inscription au PDESI du projet validé et approuvé par le Conseil Municipal dans ce cadre-là précis.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Monsieur Boyer s'excuse de son absence aux 2 derniers conseils municipaux. Il constate le départ de Mme Courbin, ce qui fait la 4^e démission au sein de l'équipe majoritaire. Cela représente ¼ des élus. Cela fait beaucoup, il ne faudrait pas qu'il y ait plus de démissions. Il faudrait mieux qu'ils passent au sein d'une opposition constructive.

Monsieur la Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle élection. Au sujet des démissions, Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de choix personnels. En effet, certains pensent que c'est facile d'être élu, mais ils n'envisagent pas au début toutes les contraintes. Chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il rappelle que l'équipe avait été construite par l'ancien Maire. Lui a décidé de travailler avec tout le monde.

Monsieur Boyer affirme qu'il travaille avec tout le monde. Il serait d'accord d'avoir des contraintes. A la CDC il travaille avec l'opposition car il sait voir où sont les compétences.

Monsieur le Maire conclut en disant que chacun fait ce qu'il veut.

Monsieur le Maire invite ensuite tout le monde à aller au marché bio en sortant du Conseil Municipal.

Il termine le Conseil en faisant un point rapide sur les travaux en cours :

- les travaux à l'Eglise avancent très bien, c'est un travail extrêmement bien fait
- les premiers plans du cabinet médical ont été envoyés à tout le monde ; il est nécessaire d'y apporter certaines modifications
- le parking du stade est en voie de finalisation, avec quelques jours de retard. L'enherbement sera effectué à l'automne ; les limiteurs de hauteur vont être baissés à 2 mètres
- des ralentisseurs seront ajoutés sur le parking car certains font déjà du rodéo en voiture ; il est important de protéger les nombreux enfants qui jouent dans ce secteur

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29